

tenue sous la présidence de Monsieur le Président DEVILLERS, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Monsieur GRABOY-GROBESCO, Conseillers
En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public
Monsieur ESTALL, Greffier

09 heures 00

07) DOSSIER N° 250022 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Demande 1°) d'annuler la décision n°2025/G/CD/1/PAP du 2 janvier 2025, par laquelle le port autonome a rejeté leur offre pour la procédure de délégation de service public pour la gestion des marinas de la circonscription portuaire du port autonome de Papeete et Taina à Punaauia; 2°) d'enjoindre au port autonome de procéder à une nouvelle analyse des candidatures dans le respect des principes de publicité, de transparence et de mise en concurrence.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ BORA BORA MOORINGS ET SERVICES	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur

08) DOSSIER N° 250043 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté n°2024/UPF - 32 en date du 03/12/2024 par laquelle le président de l'université de la Polynésie française a prononcé à son encontre la suspension de ses fonctions en tant que maître de conférence en géographie et urbanisme.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SELARL TANG & DUBAU
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
Observateur	UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 24/06/2025
Le président du tribunal